



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

MON PARCOURS
HANDICAP
.gouv.fr



Communiqué de presse

10 avril 2024

Comment reconnaître les violences, les signaler et s'en préserver lorsqu'on est en situation de handicap ? Le site officiel Mon Parcours Handicap lance une nouvelle rubrique intitulée « Prévention des violences »

Les personnes en situation de handicap ont plus de risque d'être victimes de violences physiques, sexuelles et verbales (source : Insee 2021). Elles peuvent également faire face à des violences psychologiques, administratives et économiques, médicales, gynécologiques, obstétricales... Le lancement de la [nouvelle rubrique « Prévention des violences »](#) du site [Mon Parcours Handicap](#), en lien avec la [Stratégie nationale de lutte contre les maltraitances](#), a pour objectif de sensibiliser les personnes, les aidants et les professionnels. Elle présente des dispositifs concrets pour agir contre toutes les formes de violence envers les personnes en situation de handicap.

Identifier les violences pour mieux s'en protéger

Au sein des établissements et espaces publics, de la famille, à l'école ou au travail, les personnes en situation de handicap sont exposées à des violences qui peuvent prendre diverses formes. Ces violences, qu'elles soient physiques, psychologiques ou verbales, ne sont pas toujours facile à repérer.

Pour Marie Rabatel, experte Violences et Handicap auprès du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, « *la prévention des violences, quelles qu'elles soient, est essentielle. Dès lors que l'on subit une violence, cela impacte notre intégrité et notre développement personnel. Toutes les violences créent des traumatismes et laissent des séquelles : anxiété, phobies sociales, problèmes de sommeil, hypervigilance ; l'ensemble des symptômes d'un état de stress post traumatique. Il est primordial d'agir en amont de ces violences.* »

La [rubrique « Prévention des violences »](#) a pour objectif de donner les clés aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants, pour identifier et signaler les violences. Elle délivre également les bons réflexes à adopter face à une situation d'urgence, que l'on soit témoin ou victime.

Fournir des réponses et des dispositifs concrets pour prévenir et agir

Cette [nouvelle rubrique](#) apporte de l'information officielle, fiable, facilement compréhensible et régulièrement actualisée pour répondre aux attentes des personnes en situation de handicap, de leurs aidants et des professionnels.

Elle rassemble de nombreuses ressources pour aider les témoins et les victimes de violences : numéros de téléphone, plateformes d'écoute, sites internet ou associations...

Elle met en avant des acteurs et des dispositifs clés pour :

- obtenir une aide juridique, avec la mise en contact gratuite avec des professionnels : avocats et juristes ;
- bénéficier d'une aide médicale et/ou d'un soutien psychologique ;
- signaler des violences en ligne et du cyberharcèlement ;
- être accompagné face à des violences conjugales ou sexuelles, notamment par les centres ressources INTIMAGIR qui peuvent accompagner et orienter vers les professionnels compétents.

Une rubrique co-construite avec des personnes en situation de handicap

La conception de la [rubrique « Prévention des violences »](#) a été initiée par le Secrétariat général du Comité Interministériel du Handicap (CIH) dans l'objectif d'apporter des informations clés aux personnes en situation de handicap et leurs aidants. Elle vient compléter la rubrique « Vie intime, consentement et parentalité » mise en ligne en 2023.

Cette rubrique a été construite en collaboration avec des représentants de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), des Agences régionales de santé, des Centres Ressources INTIMAGIR, du Planning familial, du dispositif Handigynéco, de l'association des accidentés de la vie (FNATH), de l'association francophone des femmes autistes (AFFA), de l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA)...

Des personnes en situation de handicap, issues de la communauté Mon Parcours Handicap, ont été également associées à la conception des contenus en participant à des tests exploratoires, de compréhension de l'arborescence et des articles majeurs.

À propos de Mon Parcours Handicap

Le site [Monparcourshandicap.gouv.fr](https://monparcourshandicap.gouv.fr) est un site du Service public de l'autonomie, piloté par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et développé et géré par la Caisse des Dépôts. Il propose des rubriques détaillant différentes étapes du parcours de vie des personnes en situation de handicap avec des informations généralistes, officielles, fiables, facilement compréhensibles et actualisées. En 2023, près de 6 millions de personnes ont visité ce site et ses différentes rubriques.

La rubrique « Prévention des violences » s'ajoute à plusieurs thématiques existantes sur la vie intime, le consentement et la parentalité, les droits, aides et démarches, les aides techniques, l'emploi et la formation, la scolarité et les études supérieures. L'accès à l'annuaire vers les bons interlocuteurs complète l'offre d'information.

Conçu pour et avec les personnes en situation de handicap, le site garantit le plus haut niveau d'accessibilité aux personnes en situation de handicap : possibilité de naviguer avec une synthèse vocale ou une plage braille, personnalisation de l'affichage du site, navigation en utilisant le clavier uniquement, articles rédigés selon les règles du facile à lire et à comprendre (FALC)...

À propos de la CNSA

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) gère la branche autonomie de la Sécurité sociale. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national. À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l'autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr et www.monparcourshandicap.gouv.fr. Enfin, elle contribue à la recherche, à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l'autonomie. En 2023, la CNSA consacre plus de 38 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. C'est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l'autonomie.

Contact presse

Céline SURGET – Agence Coriolink, pour la CNSA

Tél. : 07 48 72 82 37

celine.surget@coriolink.com

Maxime Le Men – CNSA

Tél. : 07 86 32 43 68

maxime.lemen@cnsa.fr

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse

Anne-Lise Lucas – Caisse des Dépôts

Tél. : 06 83 78 09 28

anne-lise.lucas@caissedesdepots.fr

[X](#) | [in](#) | [f](#) | [YouTube](#) caissedesdepots.fr